

Procès-verbal de l'assemblée spéciale 12 juillet du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 12 juillet 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents; Monsieur Jean-Guy Lavergne, Monsieur Réal Lajeunesse, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur Claude Desjardins, Monsieur Ward O'Connor,

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-07-177

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Invitation pour les ponts ; sujet à reporter

2010-07-178

Entérinement de l'adoption du Règlement d'emprunt n° 2010-001 de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau

---

Considérant que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau (ci-après appelée « la RIAM ») a adoptée, le 20 janvier 2010 le règlement d'emprunt n° 2010-001 visant la réfection de la piste;

Considérant la résolution numéro 2010-R-AG291 du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau par laquelle celui-ci requiert la participation de l'ensemble des municipalités membres de la RIAM aux fins de l'entérinement, par elles, de l'adoption du Règlement cité en titre;

Considérant que le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton reconnaît l'importance du maintien de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau à titre d'infrastructure majeur de développement et de protection du territoire de la Vallée-de-de-la-Gatineau;

Considérant que le conseil estime opportun de consentir à entériner l'adoption du règlement d'emprunt n° 2010-001 de la RIAM.

**En conséquence**, le conseiller Ward O'Connor, appuyé par le conseiller Serge Lafontaine, propose et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton entérine l'adoption du Règlement d'emprunt no 2010-001 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2010-07-179

Protocole du service postal canadien et les compressions d'emplois et de services

---

ATTENDU QUE Postes Canada compte éliminer des emplois dans des centaines de collectivités au pays en modernisant et en réexaminant son réseau d'exploitation et en privatisant ses centres d'appel et son centre de philatélie;

ATTENDU QUE Postes Canada supprime aussi des services en réduisant la livraison aux boîtes aux lettres rurales, en fermant des bureaux de poste, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en prenant d'autres mesures;

ATTENDU QUE ces compressions sont révélatrices d'une société d'État qui accorde beaucoup plus d'importance aux objectifs commerciaux qu'à ceux d'intérêt public;

ATTENDU QUE le Protocole du service postal canadien ne protège pas adéquatement les intérêts de la population ni le caractère public du service postal, surtout lorsque Postes Canada envisage d'effectuer des compressions dans le service postal public ou de privatiser une partie de ses opérations (p.ex; bureaux de poste, centre d'appels, etc.. )

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse, appuyé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que le conseil municipal de Montcerf-Lytton demande à Monsieur Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada que Postes Canada cesse de réduire le service postal public et commence à se comporter comme le veut la population, les municipalités, les députés et députés fédéraux, les syndicats des postes et les autres principaux intervenants en vue d'améliorer considérablement le Protocole du service postal canadien.

c.c. Monsieur Denis Lemelin, président du Syndicat des travailleurs de Postes Canada  
Monsieur Laurence Cannon, député fédéral  
Monsieur Hans Cunningham, président de la fédération Canadienne des municipalités

Adoptée à l'unanimité

2010-07-180

Déclaration postale

ATTENDU QUE Postes Canada investit 2,5 milliards de dollars dans la construction de nouveaux établissements et l'achat de nouveaux véhicules, de nouveau matériel et autres dans le but de moderniser le service postal public;

ATTENDU QUE Postes Canada s'attend à ce que la modernisation lui fasse économiser des millions de dollars par année, grâce en grande partie aux gains de productivité qui paveront la voie à l'élimination de milliers d'emplois dans les collectivités de l'ensemble du pays;

ATTENDU QUE Postes Canada coupe aussi dans les services en fermant des bureaux de postes, en éliminant la livraison à domicile dans les régions rurales, en diminuant le nombre de boîtes aux lettres publiques et en appliquant d'autres mesures;

ATTENDU QUE les gains découlant de la modernisation postale pourraient servir à maintenir et à améliorer les services postaux publics et les emplois qui y sont liés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Ward O'Connor, appuyé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu que la Municipalité de Montcerf-Lytton accepte de signer la déclaration postale qui demande à Postes

Canada de partager les avantages de la modernisation avec la population, à qui appartient Postes Canada et de viser des objectifs plus socialement responsables dans le cadre de son projet de transformation postale.  
et d'envoyer cette résolution à Monsieur Denis Lemelin, président, du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

2010-07-181

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 22.10 heures, Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Monsieur Alain Fortin  
Maire

---

Madame Liliane Crytes  
Directrice générale